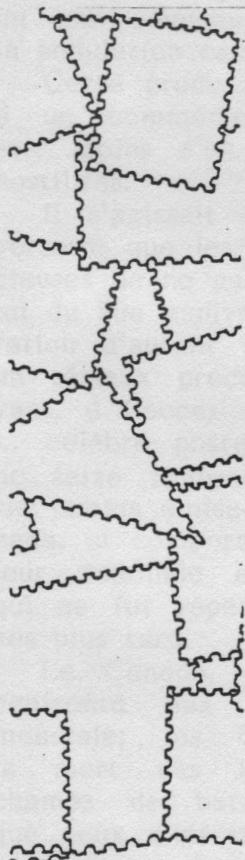


LES CAHIERS DE L'ACADEMIE

OPUS II

*Hommage de
l'auteur
Denis Masse
26 octobre 1984.*

**LES ALÉAS
DE LA PRODUCTION
DES TIMBRES-POSTE
CANADIENS**



par Denis Masse

Académie québécoise d'études philatéliques

RÉMINISCENCES

Les aléas de la production des timbres-poste canadiens

par Denis MASSE

Si, de nos jours, les Postes canadiennes mettent sur le marché de 30 à 35 nouveaux timbres par an, il en était tout autrement du temps de nos grands-pères.

Reportons-nous, par exemple, à la période de la Première guerre mondiale et examinons la production de timbres-poste de cette époque. Et bien ... pendant les quatre années que dura le conflit, soit de 1914 à 1918, un seul nouveau timbre fut offert à la population canadienne.

Cette production unique se résume à un commémoratif paru en 1917, soit moins d'un an avant la fin des hostilités.

Il s'agissait de souligner un anniversaire que les autorités étaient soucieuses de ne pas laisser inaperçu, celui du 50e anniversaire de la Confédération d'autant plus qu'il y avait eu un sérieux précédent 20 ans auparavant, à l'occasion du 30e anniversaire ... célébré postalement par une série de seize timbres, la plus longue série jamais émise d'un seul jet au Canada, et comportant, du reste, une valeur nominale extravagante de \$ 5 qui ne fut répétée qu'en 1983 ... 86 ans plus tard.

Le Canada, donc, en 1917, était confronté aux affres d'une guerre mondiale; les Canadiens déploraient la mort des leurs sur les divers champs de bataille d'Europe tandis que ceux d'ici travaillaient à produire le matériel de guerre et les denrées nécessaires aux nations alliées démunies.

Dans ces conditions, il ne faut donc pas s'étonner de ce que la production des timbres-poste ait été la dernière préoccupation du gouvernement. Les autorités, comme on dit communément, avaient bien d'autres chats à fouetter.



L'AMIRAL FAISAIT BIEN L'AFFAIRE

Pour affranchir leur courrier, les Canadiens n'avaient-ils pas la plus belle série de timbres jamais produite jusque là, la fameuse série "amiral" à l'effigie du roi George V, si riche de teintes qu'elle suscite encore de nos jours l'admiration la plus vive, en dépit de tous les pseudo-progrès dont notre époque s'enorgueillit.

Ces timbres aux riches couleurs couvraient, au surplus, tous les besoins des usagers en matière de tarifs postaux, depuis le timbre d'un "centin" comme on disait à l'époque, jusqu'au timbre d'un dollar.

L'anniversaire de la Confédération avait été cependant jugé assez important pour que l'on perce enfin une brèche dans cette belle monotonie et que l'on produise enfin au moins un commémoratif. On ne peut pas dire que l'administration postale abusait de ce côté puisque c'était le premier

commémoratif à paraître depuis neuf ans, soit le premier commémoratif à paraître depuis la longue série de huit figurines commémorant le tricentenaire de fondation de la Ville de Québec, en 1908.

UN ARTISTE VEXÉ

Le sujet choisi pour commémorer le cinquantenaire de la Confédération fut une peinture très populaire à l'époque, un tableau représentant les Pères de la Confédération dans une scène imaginée par le peintre montréalais Robert Harris et qui montrait les 34 Pères de la Confédération réunis dans la chapelle du palais épiscopal de Québec pour une conférence préparatoire à la nouvelle constitution en 1864. Ce tableau, un désastreux incendie l'avait détruit l'année d'avant, mais heureusement, le peintre en avait fait une esquisse préliminaire que le gouvernement s'était empressé d'acquérir peu après l'incendie.

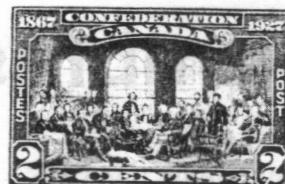
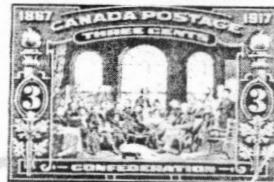
Les autorités postales étaient si peu habituées à produire des timbres commémoratifs qu'ils en oublièrent tout bonnement d'en informer l'auteur, encore moins de le consulter.

Celui-ci en fut vexé. D'autant plus que l'imprimeur, la société American Bank Note Company, s'était arrogé le droit d'éliminer huit personnages de son tableau, soit un à gauche et sept à droite, afin d'arriver à en reproduire l'essentiel dans le cadre forcément restreint d'un timbre de 36 sur 24 millimètres.

Si les hauts-fonctionnaires avaient négligé de consulter l'auteur du tableau qu'elles allaient reproduire, en revanche, elles s'étaient souciées d'en solliciter l'autorisation auprès du roi, sachant fort bien, à l'époque, qu'il était inconvenant d'émettre un timbre qui ne fut pas à l'effigie du souverain, sans au moins lui en demander son avis.

Ces scrupules, évidemment, s'atténuèrent avec le temps.

Voyons, par exemple, comment les chose se passaient 17 ans plus tard,



soit en 1934. Cette année-là, le ministère y alla de trois nouveaux timbres, durant toute l'année, trois commémoratifs, d'une valeur totale de 15 centins (de quoi rêver aujourd'hui).

PRODUCTION ONÉREUSE

Et pour bien montrer jusqu'à quel point la production de timbres était jugée entreprise onéreuse, les trois timbres de cette année-là furent tous les trois émis du même coup et, assez curieusement, un dimanche, oui, un dimanche, le 1er juillet.

L'un de ces trois timbres commé-



moratifs célébrait le 400e anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier.

Ce qu'il faut retenir de cette émission, c'est que la paternité d'une telle initiative ne fut pas attribuée exclusivement au ministère des Postes et cela aussi illustre les " us et coutumes " de l'époque.

Le gouvernement était si chatouilleux sur la question des deux peuples fondateurs et des deux cultures en présence qu'il ne s'avisa point d'é-

mettre de nouveaux timbres sans que le sujet ne fasse l'objet de multiples requêtes. En tout état de cause, il pouvait donc toujours répondre aux critiques en soutenant qu'il n'avait fait que répondre au voeu général.

Effectivement, dans le cas de l'anniversaire de la découverte du Canada, par Jacques Cartier, le ministre des Postes ne manifesta vraiment son accord qu'après avoir reçu des centaines et des centaines de requêtes en ce sens.

En réponse au Canadian Philatelic Society, de Toronto, l'ancêtre de l'actuelle Société royale canadienne de philatélie, qui en avait formulé le premier la demande, le ministre avait tout d'abord répondu "qu'il prendrait la demande en considération que si c'était là le voeu général exprimé par la population".

Cette réponse, on l'imagine, avait déclenché une réaction très positive chez une multitude d'associations et de clubs philatéliques à travers le pays, et en particulier au Québec. La Société Saint-Jean-Baptiste avait emboîté le pas, bientôt suivie par l'Union Philatélique de Montréal, organisme fraîchement créé dans les locaux brumeux du Café Saint-Jacques, situé au cœur du Quartier Latin de l'époque, coin Saint-Denis et Sainte-Catherine.

LE VOEU GÉNÉRAL

En examinant l'épais dossier accumulé sur l'émission de ce timbre, aux Archives du ministère des Postes, à Ottawa, force est de conclure que ce timbre ne fut vraiment émis qu'à la demande générale et pour répondre au voeu populaire.

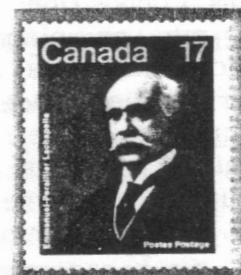
Quel contraste avec la politique d'aujourd'hui, alors que des personnes, des groupements, s'acharnent à demander l'émission de timbres sur tel ou tel sujet sans en obtenir jamais aucun résultat.

Evidemment, si le ministère accueillait toutes les demandes qui lui

sont adressées, bon an mal an, ce n'est pas 31 timbres qu'il émettrait comme le veut le programme de cette année, mais bien 3 à 400 timbres par an. Un nouveau timbre chaque jour.

L'émission de timbres au Canada correspond à des critères sévères. Des critères que nous pourrons repasser ensemble tout-à-l'heure.

Mais si, d'aventure, un sujet est conforme à tous les critères et qu'il peut, en théorie, donner lieu à une émission de timbre-poste, il faut parfois encore une bonne dose de persévérance à ceux qui pilotent la demande originale.



ADROIT LOBBYING

Il me vient à l'esprit deux exemples pour étayer cette assertion. D'abord il y a le cas du groupe des médecins de l'hôpital Notre-Dame qui s'acharnèrent à l'aide de dossiers bien établis et d'un certain lobbying auprès du ministre, à réclamer un timbre-poste en l'honneur de leur fondateur, le docteur Emmanuel Persilier-Lachapelle, à l'occasion du centenaire de fondation de l'hôpital Notre-Dame.

Ce dernier argument ne pouvait être retenu. Il suffit d'imaginer le nombre des hôpitaux au pays qui auraient par la suite fait valoir leur centième anniversaire pour obtenir un timbre.

Il fut donc proposé de rendre hommage au fondateur. Heureusement, cet homme avait accompli quelque chose de grand durant sa vie et avait fait preuve d'esprit civique clairvo-

yant et d'initiatives qui avaient laissé des traces après sa mort.

Le comité fit à peu près tout ce qui peut être fait, dans les circonstances, pour obtenir l'émission d'un timbre : proposition étayée d'un bon dossier auprès du ministre et du Comité consultatif des timbres, publicité dans les journaux, bonne organisation de travail, démarches personnelles. Finalement, le ministre, M. André Ouellet, allait donner son accord imminent lorsque des élections au niveau fédéral furent déclenchées. Le comble, c'est que le Parti d'Opposition était porté au pouvoir; M. Ouellet, loin d'être ministre, se retrouve à son tour dans l'opposition; un nouveau cabinet est mis en place; bref, il faut tout recommencer à zéro, c'est-à-dire établir le bien-fondé de la demande, refaire le dossier, insister à nouveau. Mais c'est déjà peine perdue. Le nouveau gouvernement, dont les membres ont été surtout recrutés dans l'Ouest, n'est pas sensible à une demande venant de l'Est. Un nom comme Emmanuel Persillier Lachapelle ne leur dit absolument rien et le nouveau programme des timbres annoncé pour 1980 ne fait aucune mention d'un timbre à l'effigie du fondateur de l'hôpital Notre-Dame de Montréal. Il faut en faire son deuil et les médecins de cette institution en concluent qu'ils ont tout simplement "passer proches". Le dossier se referme dans les classeurs.

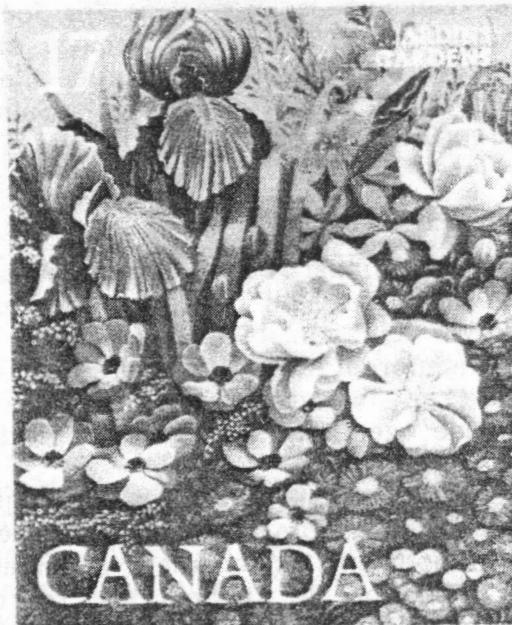
IN EXTREMIS

Mais des circonstances exceptionnelles allaient servir la cause presque désespérée des requérants. Le gouvernement conservateur est battu en Chambre sur la question du budget; de nouvelles élections sont déclenchées et l'équipe libérale de Pierre Trudeau reprend le pouvoir. André Ouellet reprend la timonerie du ministère des Postes. Vite, vite, on ressort le dossier Lachapelle déjà poussiéreux. Une nouvelle proposition est faite

au ministre réinstallé dans ses fonctions. Trop tard, semble-t-il, le programme des timbres pour l'année a déjà été annoncé; le calendrier de production a déjà fait l'objet d'ententes auprès des trois Security Printers employés par l'Etat, soit l'American Bank Note Company, la Canadian Bank Note Company et Ashton-Potter Limited de Toronto.

Il n'y a plus moyen d'y insérer le moindre nouveau timbre. Ou, plutôt si. Le ministre a trouvé un temps mort dans la production des commandes chez Ashton-Potter. Pas avant la mi-octobre. Qu'à cela ne tienne : le timbre pourra être lancé dans les premiers jours de décembre.

Et c'est ainsi que pour répondre à une demande bien particulière, de la part d'un groupe bien organisé, agissant avec doigté et détermination, le ministre des Postes annonce en juin l'insertion d'un timbre hors-programme pour le 5 décembre : un timbre sera émis à la mémoire du docteur Emmanuel Persillier Lachapelle co-fondateur de l'hôpital Notre-Dame de Montréal. Chapeau !



L'autre exemple qui me vient à l'esprit est celui des Floralies inter-

nationales de Montréal. Lorsque la demande parvient au Comité consultatif des timbres canadiens, l'idée est

PLAFOND DIFFICILE A SITUER

discutée au mérite. Sur dix membres, une minorité provenant du Québec, se montre favorable à cette demande. Pour les autres, venant de Vancouver, de l'Ouest, de l'Ontario et des provinces maritimes, le projet des Floralies n'a vraiment pas accroché. Les Floralies apparaissent comme une exposition locale à laquelle le Canada comme tel ne participe pas vraiment ou encore dont il n'est ni l'initiateur ni le promoteur. L'idée ne fait pas son chemin, d'autant plus que le programme déjà prévu est très chargé et que, pour rien au monde, il n'est question de dépasser les 30, 32 timbres par année. C'est le nombre maximum que l'on croit être raisonnable.

Cette question du nombre d'émissions par année est un sujet délicat. Faut-il produire 100 nouveaux timbres par an ou 70, ou 50, ou 30, ou 15 ? Si l'on en produit trop, les philatélistes bouderont le programme offert par les Postes canadiennes, se désintéresseront de la collection canadienne et le marché du timbre canadien se trouvera dans une position précaire. Si on n'en produit pas assez, les philatélistes exprimeront tout autant leurs doléances et le ministère sera confronté à de vives critiques.

Quelle est la mesure qui permet de se situer par rapport à d'autres pays ? L'URSS ? L'Union soviétique émet de 100 à 135 timbres nouveaux par an. La Hongrie en a émis 140 en 1979. Sur ces données provenant des pays socialistes (communistes serait peut-être plus correct ici), il est important de noter que l'Etat pourvoit à ses philatélistes comme en toutes choses. Le régime politique ne permet pas, comme ici, le libre échange des timbres entre philatélistes.

Sur le plan international, certains échanges sont autorisés mais ils sont aussi surveillés, contrôlés et limités. Pour éviter les capitalisations, les spéculations, les échanges sont arrêtés par les contrôleurs de l'Etat au bout d'un certain temps.

Mais prenons un pays occidental industrialisé ... la France, par exemple. Là, au pays de la Semeuse et des reproductions d'oeuvres d'art sur timbres grand format qui sont en soi de véritables œuvres d'art miniaturisées, l'Etat estime bon d'émettre jusqu'à 60-65 timbres par an. 55 l'année dernière. Mais il faut aussi tenir compte du nombre de population.

CONSERVATISME

Tout compte fait, le Canada avec ses 30-32 timbres par an, maintient, je crois, une politique d'émission conservatrice. Bien sûr, il pourrait en émettre moins. Mais je ne suis pas sûr qu'il serait non plus à l'abri de toute critique.

Revenons-en plutôt au timbre des Floralies dont nous nous sommes écartés en cours de route.

Donc, le Comité, confronté à un nombre maximum de timbres, n'avait pas cru bon retenir cette suggestion. On peut penser qu'à Vancouver et à Frédéricton, les philatélistes et même les usagers des Postes en général se montrèrent tout-à-fait indifférents à cette abstention.

Il n'en fut pas de même à Montréal, bien entendu, qui était directement impliquée dans ce projet des Floralies. Le maire de Montréal, en particulier, en fut courroucé. Pas de timbre pour les Floralies ? Mais, c'était à ses yeux, le suprême affront postal.

Aussi ne se gêna-t-il pas pour traiter le ministère des Postes de tous les noms, critiquant vertement sa politique d'émission de timbres, et cela publiquement, dans des entrevues avec la presse, dans les allocutions là où il était invité à adresser la parole.

DANS LA MARGE

Le ministre, M. Ouellet, tenta tant bien que mal de calmer le fougueux magistrat et fit imprimer, en dernier ressort, une mention dans les marges de chaque feuillet : " Emis à l'occasion des Floralies internationales de Montréal ".

M. Drapeau, toujours piqué au vif, rétorqua sans ambages : " Bon Dieu, mais, est-ce que ce sont les marges que les gens collectionnent ou bien les timbres ? "

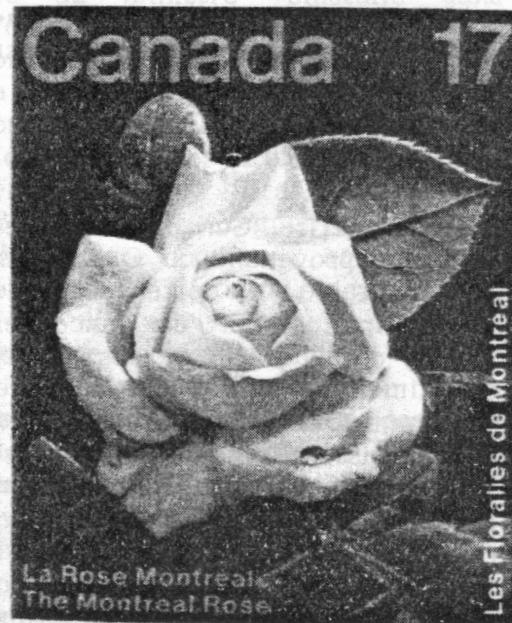
Toujours est-il que le ministre des Postes, sentant bien qu'il avait manqué le bateau, ne put rien faire d'autre pour amadouer le grand Prince de Montréal que de lui promettre qu'il l'aurait SON timbre dès la prochaine occasion.

Aussi est-ce avec des sentiments de bien légitime fierté que le ministre mettait au programme de l'année suivante un timbre sur les Floralies de Montréal, à l'occasion de l'établissement de Floralies permanentes à Terre des Hommes.

Bien entendu, aucun des membres du Comité consultatif des timbres n'était d'accord avec cette émission-remords, survenant un an trop tard. Ce qui démontrera, justement, que si le Comité consultatif -- et son nom indique bien le sens de sa mission auprès du ministre -- si, donc, le Comité a le haut du pavé dans l'établissement du programme général, il n'en reste pas moins des cas où seule la volonté politique du ministre intervient.

Ces deux exemples, toutefois, celui du docteur Lachapelle et celui des Floralies de Montréal, démontreront jusqu'à quel point il faut parfois user de persévérance et de détermination dans sa volonté d'obtenir un timbre pour tel ou tel sujet.

La concurrence est grande puisque la Société des Postes reçoit au bas mot plus de 400 suggestions de sujets de timbres-poste par an; en plus, les autorités du ministère sont toujours



soucieuses d'établir une certaine balance, un certain équilibre dans le programme : équilibre entre anglophones et francophones, équilibre entre l'Est et l'Ouest.

TOUJOURS L'ÉQUILIBRE

Si le ministre décide de faire plaisir aux francophones du Québec et émettre un timbre en hommage au fondateur du Jardin botanique de Montréal, le Frère Marie-Victorin, il lui faut trouver du même souffle une autre personnalité du même genre dans les milieux anglophones. Et c'est uniquement pour cette raison que le programme de 1981, par exemple, comportait un timbre à l'effigie du botaniste John Macoun. Pris isolément, ce savant peu connu hors de sa province d'origine, n'aurait jamais atteint les honneurs du timbre-poste, mais comme il fallait trouver un second violon pour accompagner Marie-Victorin, c'est ainsi qu'un certain John Macoun figurera dans notre galerie nationale philatélique.

La même attitude se vérifie pour les timbres représentant des sites touristiques ou autres. Ainsi, vous avez la série actuellement en cours repré-



sentant les divers parcs nationaux, réservée aux valeurs les plus élevées, et bien la volonté du ministère (aujourd'hui la Société canadienne des Postes) est de piger dans chaque province pour cette série de prestige

et vous pouvez être sûr qu'aucune ne sera oubliée.

Toute bonne suggestion en vue d'un timbre-poste doit être acheminée au Ministre responsable des Postes au moins 18 mois avant la date d'émission prévue. Les processus de décision, de composition artistique, d'impression et de mise en marché exigent ce délai minimum.

Il faut encore tenir compte de certains critères et savoir que l'émission des timbres canadiens obéit à une série de règlements stricts. Il serait trop long ici d'énumérer quelles sont ces règles. Dans le cas de doute, on peut toujours écrire à la Société canadienne des Postes, à Ottawa, et faire la demande des critères qui gouvernent l'émission de nos timbres-poste.

Conférence prononcée à la Société philatélique de Joliette, en 1981.